

## **Demande de passeport pour une personne MAJEURE**

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

#### **INFORMATIONS PRATIQUES**

- Possibilité de faire une pré-demande sur le site :  
<https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/> (rubrique carte d'identité)
- Le dépôt du dossier peut s'effectuer dans la Mairie de votre choix.  
(A condition que celle-ci soit équipée du dispositif).

**Une prise d'empreintes étant nécessaire, la présence du demandeur est obligatoire pour le dépôt du dossier et pour le retrait du passeport.**

Le passeport pour une personne majeure est valable 10 ans.

**Le dépôt du dossier et la remise du passeport se feront uniquement sur rendez-vous (03.85.34.15.70) aux horaires suivants :**

Lundi	9 h / 12 h - 13 h / 17 h
Mardi	9 h / 12 h - 13 h / 17 h
Mercredi	9 h / 12 h - 13 h / 17 h
Jeudi	Fermé - 13 h / 17 h
Vendredi	9 h / 12 h - 13 h / 17 h
Samedi	9 h / 12 h

# CONSTITUTION DU DOSSIER

## **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

**Attention : seuls les documents originaux sont acceptés**

### **Pour une première demande**

- ✓ **Le formulaire complété** : seule la première page est à remplir.
- ✓ **Un justificatif d'identité** : carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si votre commune est reliée à COMEDDEC ou si vous êtes français nés à l'étranger).
- ✓ **Un justificatif de domicile** : (original de moins d'un an) : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, internet, une quittance de loyer (non manuscrite), le dernier avis d'imposition, une assurance habitation, une attestation « titulaire de contrat » émanant d'un fournisseur d'énergie.
  - **Si vous êtes hébergés chez un tiers** :
    - La pièce d'identité (l'original) de la personne chez qui vous résidez
    - Une attestation d'hébergement signée par cette personne dans laquelle elle certifie vous héberger depuis plus de 3 mois
- ✓ **Deux photos d'identités NON DECOUPEES de moins de six mois**  
(Normes ISO/IEC 19794-5 : 2005)

#### **Attention** :

- Les photos ne doivent pas être découpées
- Elles doivent être propres, nettes et sans pliures
- Le fond doit être uni, de couleur claire (le fond blanc est interdit)
- La tête doit être nue (les couvre-chefs sont interdits)
- Le sujet doit avoir la tête bien droite et le visage de face
- Le sujet doit fixer l'objectif, avoir une expression neutre et la bouche fermée
- Le visage doit être dégagé et les yeux ouverts et parfaitement visibles
- Concernant les lunettes, il est conseillé de les enlever lors de la prise de vue pour éviter les reflets. Les montures épaisses et les verres teintés sont interdits.

- ✓ **Prix : 86 € en timbres fiscaux** à se procurer :
  - En bureau de presse
  - Au centre des Impôts de Mâcon (24, boulevard Henri Dunant)
  - Sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

# TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

## Pour un renouvellement

- ✓ **Le formulaire complété** : seule la première page est à remplir.
- ✓ **Le passeport et la photocopie des pages 2 et 3.**
- ✓ **Un justificatif d'identité** (si votre passeport a expiré depuis plus de 5 ans) : carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si votre commune est reliée à COMEDDEC ou si vous êtes français nés à l'étranger).
- ✓ **Un justificatif de domicile** : (original de moins d'un an) : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, internet, une quittance de loyer (non manuscrite), le dernier avis d'imposition, une assurance habitation, une attestation « titulaire de contrat » émanant d'un fournisseur d'énergie.
  - **Si vous êtes hébergés chez un tiers** :
    - La pièce d'identité de la personne chez qui vous résidez (l'original)
    - Une attestation d'hébergement signée par cette personne dans laquelle elle certifie vous héberger depuis plus de 3 mois
- ✓ **Deux photos d'identités NON DECOUPEES de moins de six mois**  
(normes ISO/IEC 19794-5 : 2005)

**Attention** :

- Les photos ne doivent pas être découpées
- Elles doivent être propres, nettes et sans pliures
- Le fond doit être uni, de couleur claire (le fond blanc est interdit)
- La tête doit être nue (les couvre-chefs sont interdits)
- Le sujet doit avoir la tête bien droite et le visage de face
- Le sujet doit fixer l'objectif, avoir une expression neutre et la bouche fermée
- Le visage doit être dégagé et les yeux ouverts et parfaitement visibles
- Concernant les lunettes, il est conseillé de les enlever lors de la prise de vue pour éviter les reflets. Les montures épaisses et les verres teintés sont interdits.

- ✓ **Prix : 86 € en timbres fiscaux** à se procurer
  - En bureau de presse
  - Au centre des Impôts de Mâcon (24, boulevard Henri Dunant)
  - Sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

### **S'il s'agit d'un renouvellement pour perte ou vol :**

Joindre le certificat de perte (délivré par la Mairie), la déclaration de vol (délivrée par le Commissariat), ou le Consulat, l'Ambassade du pays à l'étranger.

# TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

## Situations particulières

### ✓ Vous souhaitez faire figurer un deuxième nom sur votre passeport :

- Vous êtes marié(e) et vous souhaitez porter le nom de votre conjoint :  
Joindre l'acte de mariage de moins de 3 mois
- Vous êtes divorcé(e) et vous souhaitez conserver le nom de votre ex-conjoint :  
Joindre l'autorisation écrite de l'ex-conjoint ou le jugement de divorce mentionnant l'autorisation
- Vous êtes veuve et vous souhaitez que la mention « veuve » apparaisse :  
Joindre l'acte de décès de votre conjoint de moins de 3 mois
- Votre nom d'usage est constitué des noms de vos deux parents :  
Joindre votre acte de naissance de moins de 3 mois

### ✓ Autres cas :

- Vous êtes né(e) en France ou à l'étranger et l'un au moins de vos parents était français avant votre naissance : fournir un justificatif de nationalité française du parent français en original (par ex : extrait acte de naissance du parent français, ampliation du décret de naturalisation, déclaration d'acquisition de la nationalité française...).
- Vous êtes né(e) en France ou à l'étranger et votre mère ou votre père est devenu(e) français(e) avant votre majorité : fournir un justificatif de nationalité française du parent français
- Vous êtes né(e) et avez résidé en France et vos parents ne sont ni français, ni nés en France : fournir la déclaration d'acquisition de la nationalité française ou un certificat de nationalité ou une manifestation de volonté.
- Vous êtes naturalisé(e) français(e) ou avez été réintégré(e) dans la nationalité française : fournir l'ampliation de votre décret de naturalisation ou de réintégration.
- Vous êtes français par déclaration (mariage ou autre cas) : fournir la déclaration d'acquisition de la nationalité française (ou mention relative à votre nationalité sur votre acte de naissance)

### ✓ Remplacement gratuit jusqu'à la date de validité du passeport remplacé, dans les cas suivants :

- Changement d'adresse (le renouvellement n'est pas obligatoire dans ce cas)
- Changement d'état civil
- Erreur de l'administration lors de l'élaboration du passeport à remplacer
- Passeport ne disposant plus de page vierge
- Remplacement d'un passeport non électronique établi entre le 26 octobre 2005 et le 1<sup>er</sup> juin 2006 accompagné d'un justificatif de déplacement ou de transit aux Etats-Unis